Adoptée par la CFVU du 09 décembre 2021

FICHE DESCRIPTIVE : UNITE D'ENSEIGNEMENT LIBRE

(2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025)

Intitulé de l'UE libre : L'IMPROVISATION THEATRALE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCE RELATIONNELLE

SEMESTRE 1 & SEMESTRE 2

(sous réserve d'ouverture par l'enseignant responsable de l'UEL en amont de chaque semestre)

Pré-requis[1] : Aucun

Objectifs et méthodologie :
L'UEL « L 'improvisation théâtrale comme outil de développement de compétence relationnelle » est ouvert à tous les étudiants de l'université souhaitant améliorer sa prise de parole en public et sa relation à l'autre par une approche ludique et créatrice. Améliorer sa communication à partir des techniques du jeu théâtral.

Objectifs :
Être en capacité de s'exprimer au mieux, prendre conscience de l'écart entre ce que l'on pense exprimer et ce que l'on donne à voir de soi. Favoriser la maîtrise de son expression.
Apprendre à écouter, parler, regarder et observer.
Développer son autonomie, sa capacité d'inclusion dans un groupe, l'esprit d'équipe, la création, éprouver du plaisir dans le respect d'un cadre déterminé.
Prendre conscience de ses limites, accepter l'autre dans sa différence, s'accepter tel que l'on est. Se réapproprier son image.

Contenu détaillé de la formation (*éléments du programme)*

L'UEL se déroule sur 1 séance hebdomadaire de 3 heures, 6 séances par semestre.

Techniques d'entrainement de l'acteur et de l'orateur
Les règles de l'improvisation
Mises en situation

Evolution pédagogique progressive → présence obligatoire

L'UEL peut-elle être suivie en régime de contrôle terminal (c'est-à-dire sans présentiel)

Oui ☐
Non ☒

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Travaux dirigés	18 heures
Travail personnel	4 à 6 heures environ
Autres (à préciser)	

[1] Une UEL ne peut être rendue obligatoire par une filière. Elle doit être indépendante des enseignements dispensés dans la filière. Elle ne doit exiger aucun pré-requis disciplinaire particulier.
Notons que l'évaluation du niveau initial en langue des étudiants ne constitue pas un prérequis, mais un moyen de positionner l'étudiant au niveau qui est le sien (qui peut être débutant).

Modalités du contrôle des connaissances

SESSION 1			SECONDE CHANCE // SESSION 2		
Modalités d'évaluation	**A cocher**	**Commentaire(s)**	**Modalités d'évaluation**	**A cocher**	**Commentaire(s)**
Examen écrit			Examen écrit	X	
Examen oral			Examen oral		
Contrôle continu	X	Atelier pratique	Rapport de projet		
Rapport de projet			Mémoire		
Mémoire			Soutenance orale		
Soutenance orale			Autres (à préciser)		
Autres (à préciser)	X	Dossier			

* Indiquer dans la colonne « à cocher » la/les modalité(s) d'évaluation de l'UEL par un X
* Indiquer dans la colonne « commentaire(s) » : la nature de l'examen et sa durée s'il s'agit d'un écrit – s'il s'agit d'un oral, indiquer le temps de préparation et le temps de passage – si le contrôle continu comprend un examen final, merci de l'indiquer]

Pour rappel, il est obligatoire d'organiser un examen de session 2 pour tout étudiant n'ayant pas validé son UEL, même si les modalités de contrôle de connaissances sont sous forme d'un contrôle continu en session 1.

Responsable pédagogique de l'UEL[3]	
Nom et Prénom	Ines Taillandier Guitard
UFR, IUT, département, Direction	UFR LAM
Adresse électronique	ines.taillandierguittard@univ-evry.fr
Enseignant animant l'UEL[3]	
Nom et Prénom	Sylvie Mauvieux
UFR, IUT, département, Direction	UFR LAM – Département Arts et Musique
Adresse électronique	sylvie.mauvieux@gmail.com

Plafonnement d'inscription : 18 étudiants

Il s'agit d'un atelier pratique, ou chaque participant doit pouvoir pratiquer à chaque séance par petits groupes pour une meilleure qualité de progression individuelle. Il faut une certaine intimité pour que la confiance s'installe dans le groupe et que les plus timides ne restent pas en retrait. Contrainte de place aussi : les salles de classe restent petites même en poussant les tables et les chaises.
→ Contrainte de temps de passage, d'espace et d'évolution individuelle.

NB : Toute demande de plafonnement inférieur ou supérieur à 30 étudiants devra impérativement être justifiée (contrainte technique, pédagogique ou de sécurité).

[3] Le responsable pédagogique de l'UEL doit être un membre du personnel titulaire de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. L'enseignant animant l'UEL peut relever du statut vacataire.